

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien  
Séance du 13 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize décembre à dix-huit heures six minutes, suite à la convocation adressée le six décembre deux mille quatre par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle des fêtes Daniel PERRAULT, Place des deux fonts à Avoise (72430), sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Mme Martine CRNKOVIC, MM. Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Claude DAVY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMÂÎTRE, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mmes Brigitte TÊTU-ÉDIN, Nicole FOUCAULT, M. Joël ETIEMBRE, Mmes Mélanie COSNIER, Liliane FOGLIARES, Laurence BATAILLE, Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Marie-Claude TALINEAU, Muriel PETITGAS, M. Benoît LEGAY, Mme Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS, Mmes Geneviève POTIER, Blandine LETARD, M. Nicolas RENOU, Mme Manuela GOURICHON, MM. Jean-Pierre FERRAND, Adrien LE DRÉAU, Mme Anne-Marie FOUILLEUX, MM. Philippe MERCIER, Jean DISTEL, Mme Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

MM. Eric DAVID, Michel GENDRY, Dominique LEROY, Mme Dominique HUET, MM. Christophe FREUSLON, Serge DELOMMEAU, Mme Emma VÉRON, MM. Vincent HUET, Alain PONTONNIER, Mme Flavie GUIMBERT.

**MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS SANS DROIT DE VOTE :**

M. Gino ROSSI.

**MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :**

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

**PROCURATIONS VALABLES :**

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE

Monsieur Michel GENDRY donne procuration à Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ

Monsieur Dominique LEROY donne procuration à Monsieur Claude DAVY

Madame Emma VÉRON donne procuration à Madame Mélanie COSNIER

Monsieur Alain PONTONNIER donne procuration à Madame Esther LEBOULEUX

Monsieur Adrien LE DRÉAU est désigné secrétaire de séance

**REDEVANCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS – TARIFS 2025**

(Finances locales - Divers)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	34
Nombre de votants	39
Nombre de procurations	05
<b>Vote :</b>	
Abstention	-
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>39</b>
Vote "pour"	39
Vote "contre"	-
Date de publication	23 décembre 2024

REDEVANCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS – TARIFS 2025

(Finances locales - Divers)

La situation du budget « gestion des déchets » est relativement saine, et permet d'envisager sereinement les investissements à venir. Ce budget est un budget annexe qui doit s'équilibrer en dépenses-recettes.

Monsieur le Président rappelle que les évolutions réglementaires, le contexte économique et les projets du service impactent chaque année, le budget annexe gestion des déchets et nécessitent de revoir les tarifs de la redevance incitative.

Aussi, afin de :

- financer l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en 2025 (+ 30 K€), les frais généraux applicables au service (+ 80 k€), l'augmentation du marché de tri, l'inflation de + 1,4 % en 2024,
- pouvoir procéder à l'embauche d'un chargé de mission « prévention des déchets » qui aura pour tâche la mise à jour du plan de prévention des déchets,
- limiter les augmentations trop brutales avec des investissements importants à venir (notamment le pôle déchets),
- limiter le recours à l'emprunt,

Monsieur le Président propose une augmentation à hauteur de 2 % des tarifs de la redevance gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces tarifs sont présentés dans le tableau ci-après (en euros hors taxe).

Communauté de communes du Pays sabolien  
**TARIFS DE LA REDEVANCE GESTION DES DECHETS**

à compter du 1er janvier 2025

**PARTICULIERS**

Tarifs en fonction de la composition du foyer	1 personne		3 personnes					
	impossibilité de stockage de bac 45L	80L	120L	180L	240L	360L	660L	770L
type de bac (en litre)	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T
<b>Part fixe mensuelle</b>								
forfait d'accès au service	8,10	8,10	8,10	8,10	8,10	8,10	8,10	8,10
forfait au volume du bac installé	1,45	1,67	3,08	5,77	7,28	8,64	10,60	11,88
Tarif total part fixe semestrielle €HT	57,35	58,68	67,11	83,23	92,33	100,48	112,23	119,91
<b>Part variable mensuelle</b>								
coût de la levée	2,37	2,73	3,14	3,78	4,38	4,79	5,81	6,18
Tarif total part variable semestrielle €HT * au seuil minimum de 5 levées par semestre	11,85	13,67	15,72	18,88	21,88	23,94	29,07	30,89
<b>TARIF TOTAL PAR SEMESTRE au seuil minimum €HT</b>	<b>69,20</b>	<b>72,34</b>	<b>82,83</b>	<b>102,11</b>	<b>114,21</b>	<b>124,42</b>	<b>141,30</b>	<b>150,80</b>

**GROS PRODUCTEURS ET SEMI ENTERRE**

type de bac (en litre)	GROS PRODUCTEUR EN BAC							
	impossibilité de stockage de bac 45L	80L	120L	180L	240L	360L	660L	770L
type de bac (en litre)	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T
<b>Part fixe mensuelle</b>								
forfait d'accès au service	8,72	8,72	8,72	8,72	8,72	8,72	8,72	8,72
forfait au volume du bac installé	1,47	1,71	3,14	5,88	7,46	8,83	10,82	12,15
Tarif total part fixe semestrielle €HT	61,14	62,56	71,19	87,59	97,07	105,32	117,26	125,22
<b>Part variable mensuelle</b>								
coût de la levée	2,43	2,80	3,22	3,85	4,47	4,90	5,92	6,32
Tarif total part variable semestrielle €HT * au seuil minimum de 6 levées par semestre	12,17	13,98	16,11	19,27	22,36	24,49	29,62	31,60
<b>TARIF TOTAL PAR SEMESTRE au seuil minimum €HT</b>	<b>73,31</b>	<b>76,55</b>	<b>87,30</b>	<b>106,86</b>	<b>119,42</b>	<b>129,80</b>	<b>146,88</b>	<b>156,82</b>

CONTENEUR SEMI ENTERRE	
<b>Particuliers et professionnels</b>	
<b>Part fixe mensuelle</b>	H.T
forfait d'accès au service	8,72
forfait au volume de la trappe (60 litres)	1,47
	61,14
<b>Part variable mensuelle</b>	
coût de l'ouverture	1,88
Tarif total part variable semestrielle €HT * au seuil minimum de 6 levées par semestre	11,26
<b>TARIF TOTAL PAR SEMESTRE au seuil minimum €HT</b>	<b>72,40</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l’unanimité – décide de fixer les tarifs Hors Taxe de la redevance Gestion des déchets ménagers pour l’année 2025 comme ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Adrien LE DRÉAU



Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,

Daniel CHEVALIER

